

## Délibération n°2024-10-17-23-CA

Relative à l'approbation d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille  
Provence à la Faculté des Sciences du Sport

### **Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,**

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 portant délégation de pouvoir au Président d'Aix-Marseille Université,

**Considérant** que la Faculté des Sciences du Sport a sollicité la Métropole pour un soutien financier au fonctionnement pédagogique de l'antenne STAPS d'Aubagne ; que ce soutien fera l'objet d'une convention d'objectifs entre les deux partenaires,

**Considérant** que le budget prévisionnel de ce soutien financier s'établit à 237 005 € ; qu'en application de la délibération n°2024/02/01-09-CA susvisée, l'approbation des membres du Conseil d'administration est requise pour l'encaissement des subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence à la Faculté des Sciences du Sport, afin de soutenir le fonctionnement pédagogique de l'antenne STAPS d'Aubagne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents : 18 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

  


Eric BERTON

Publiée le : **21 OCT. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **21 OCT. 2024**